



Contribution AREAMS, association adhérente à l'Uriopss Pays de la Loire

1. Quel projet de société voulons-nous promouvoir ?

- Enjeux majeurs.
- Priorités pour l'avenir.
- Valeurs essentielles.
- ...

Un projet de société civile solidaire se traduisant par :

- L'engagement de tous les acteurs de la vie publique (ce n'est pas seulement aux personnes qui ont des difficultés de gérer des structures ou des dispositifs, comme les associations de parents, mais bien également à toute personne de la société civile) ;
- L'accompagnement de tous les problèmes de la société ;
- La responsabilisation intergénérationnelle ;
- La promotion du bien commun et du mieux-être des personnes, autant par les acteurs des politiques publiques que par les acteurs de terrain.

Cela nécessite :

- Du temps long pour permettre aux acteurs de s'inscrire et de porter ce projet de société solidaire ;
- Des moyens pour garantir la mise en œuvre des projets ;
- Le souci permanent du bien faire.

2. Quelles sont nos attentes principales au sujet des politiques publiques ?

- **Ce qui ne va pas :**
 - La confusion permanente qui considère que la gestion financière relève d'un objectif et non plus d'un moyen (sans renier la nécessaire « bonne gestion » et « rendu compte » de l'utilisation des fonds publics)
 - La capacité de création et d'innovation limitée par les appels à projet et la mise en concurrence au détriment de la co-construction de nouvelles réponses issues du terrain, aux bénéfices des personnes
 - Le manque de vision globale des besoins des personnes et la parcellisation, le « saucissonnage » des dispositifs et des prises en charge
 - Le manque de prise en compte des organisations qui nous contraignent (par exemple, demande de regroupements, de fusion sans prendre en compte l'augmentation des frais de siège / le problème de l'application des conventions collectives...)

- Le problème de l'adaptation des financements au profil des personnes accompagnées (par exemple, prise en compte du vieillissement des personnes handicapées dans les ESAT et les entreprises adaptées)
- L'accès aux droits et à la santé accrues avec les problèmes de vulnérabilité et de territorialisation
- **Ce qui pourrait être développé :**
 - La continuité et la cohérence des politiques publiques
 - Le renforcement des accompagnements sur une logique de vie des personnes et non sur la base des financements spécialisés (par exemple, quid pour les jeunes sortant de l'ASE entre 18 et 25 ans)
 - La complémentarité des dispositifs et des acteurs
 - Les conventions d'objectifs comme les CPOM avec une inscription des capacités budgétaires dans le moyen terme et des objectifs qualitatifs prenant en compte le bien-être des usagers et des professionnels
 - L'exemplarité

3. Que pouvons-nous apporter en tant qu'associations ?

- **Ce que nous faisons :**
 - L'exercice de missions d'intérêt général ne pouvant être portées directement par les pouvoirs publics (coût moindre, souplesse, réactivité, capacité d'adaptation...)
- **Ce qui mérite d'être reconnu et soutenu :**
 - La valorisation des métiers de l'accompagnement
 - La valorisation des savoirs faire et des savoirs être et pas uniquement des savoirs
 - La formation
 - La capacité des associations à s'investir et à porter les projets sur du long terme
 - Les compétences associatives en terme de connaissance des territoires, d'observation des besoins et en tant que force de propositions
 - La capacité des autorités de contrôle locales à prendre en compte les spécificités du territoire
 - Le professionnalisme des équipes avec la mise à niveau permanente des compétences
 - La prise en compte de la capacité associative à se mobiliser et à s'adapter, à prendre en compte les changements
 - La valorisation de l'association comme une entreprise dont la différence est de ne pas rechercher le profit

Autres réflexions : le risque lié au renouvellement des administrateurs, accentué par les départs en retraite plus tardifs